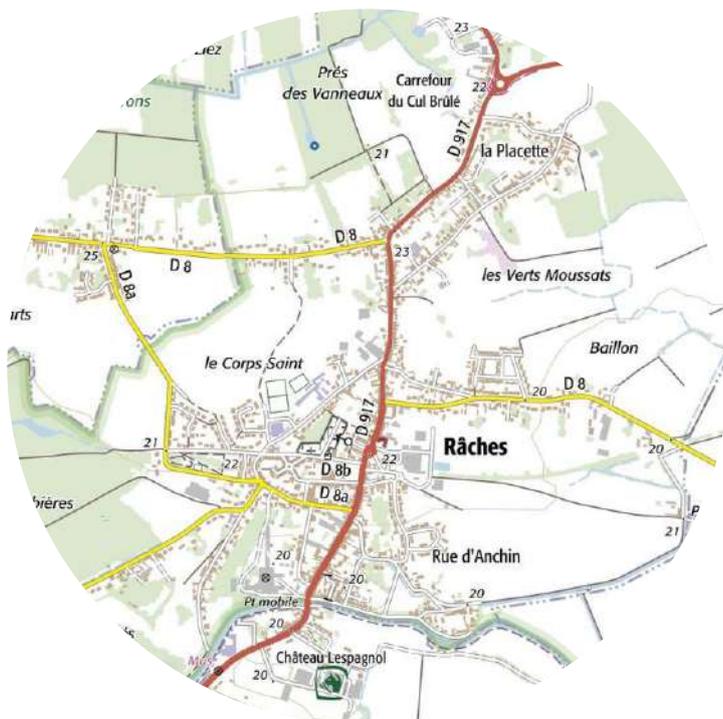


Commune de

RACHES

Plan Local d'Urbanisme



Défense Extérieure Contre l'Incendie

Vu pour être annexé à la délibération du xx/xx/xxxx
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Râches,
Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 05/07/2024

APPROUVÉ LE : xx/xx/xxxx

Dossier 20055907

réalisé par



Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39



Arrêté Municipal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

COMMUNE DE RACHES

01/07/2022

Table des matières

I. ARRETE MUNICIPAL	2
1. Règlements en vigueur	2
A. Textes législatifs (nationaux)	2
B. Règlement départemental de la DECI	3
C. L'arrêté communal de DECI	3
D. Evolution statutaire du SIDEN-SIAN	3
2. Contexte local	4
A. Transfert de compétence DECI de la commune au SIDEN-SIAN	4
B. Présentation du territoire, localisation	4
3. Descriptif du dispositif DECI existant.....	6
A. Liste des PEI	6
1. Liste des PEI publics	6
a) Hydrants.....	6
b) Réserves, citernes et point d'aspiration	7
2. Liste des PEI privés.....	7
a) Réserves, citernes et point d'aspiration	7
3. Liste des PEI limitrophes des communes adhérentes au SIDEN-SIAN	8
a) Hydrants.....	8
B. Plan de conformité actuelle avec implantation des PEI	8
C. Description de la mise à jour de l'arrêté par référence à <i>Verreseau</i> lors de changement non significatif.....	8

I. ARRETE MUNICIPAL

1. Règlements en vigueur

A. Textes législatifs (nationaux)

La loi n°2011-525 du 17 Mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ainsi que le décret n°2015-235 érigent la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) comme un service public à part entière, distinct des services d'incendie et de secours et des services publics d'eau potable.

Notamment :

- Article L2213-32 du CGCT
« Le maire assure la Défense Extérieure Contre l'Incendie »

- Article L2225-1 du CGCT
Le Défense Extérieure Contre l'Incendie a pour objet « *d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens, des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Elle est placée sous l'autorité du maire conformément à l'article L2213-32* ».

- Article L2225-2 du CGCT
Les communes sont « *compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours* » et qui « *peuvent également intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement* ».

Désormais, les services d'incendie et de secours ont donc pour mission l'extinction des incendies et la personne publique compétente en matière de DECI, le maire, doit assurer la fourniture de l'eau nécessaire à la lutte contre l'incendie mais également la vérification et l'entretien des points d'eau. Les communes sont donc compétentes pour la création et la gestion des points d'eau incendie.

Le décret n°2015-235 du 27 février 2015 vient, ensuite, clarifier les règles en vigueur concernant l'implantation et la gestion des points d'eau servant à la défense contre l'incendie dans chaque commune. En effet, les articles R2225-1 à R2225-10 produisent les règles de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau incendie.

B. Règlement départemental de la DECI

L'article R2225-2 du décret n°2015-235 énonce qu'un « référentiel national définit les principes de conception et d'organisation de la défense extérieure contre l'incendie et les dispositions générales relatives à l'implantation et à l'utilisation des points d'eau incendie ».

Le décret cité ci-dessus charge les Service Départementaux d'Incendie et de Secours de rédiger, pour chaque département, un Règlement départemental de DECI : « *I. – Un règlement départemental fixe pour chaque département les règles, dispositifs et procédures de défense extérieure contre l'incendie* » (article R2225-3).

Le règlement départemental de DECI du département Nord a été adopté par arrêté préfectoral le 27 avril 2017.

C. L'arrêté communal de DECI

Le Règlement départemental de DECI prévoit la rédaction d'un arrêté municipal exposant à minima :

- La liste des PEI publics, privés et conventionnés de la commune
- Les modalités du dispositif de contrôle choisi pour les PEI

D. Evolution statutaire du SIDEN-SIAN

L'arrêté interdépartemental du 12 mai 2014 (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme) confirme les modifications statutaires du SIDEN-SIAN.

Cet arrêté dote le SIDEN-SIAN de la compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Dès lors les communes adhérentes en eau potable peuvent transférer leur compétence DECI au syndicat.

Le service DECI est porté par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau (appelée Noréade Eau).

2. Contexte local

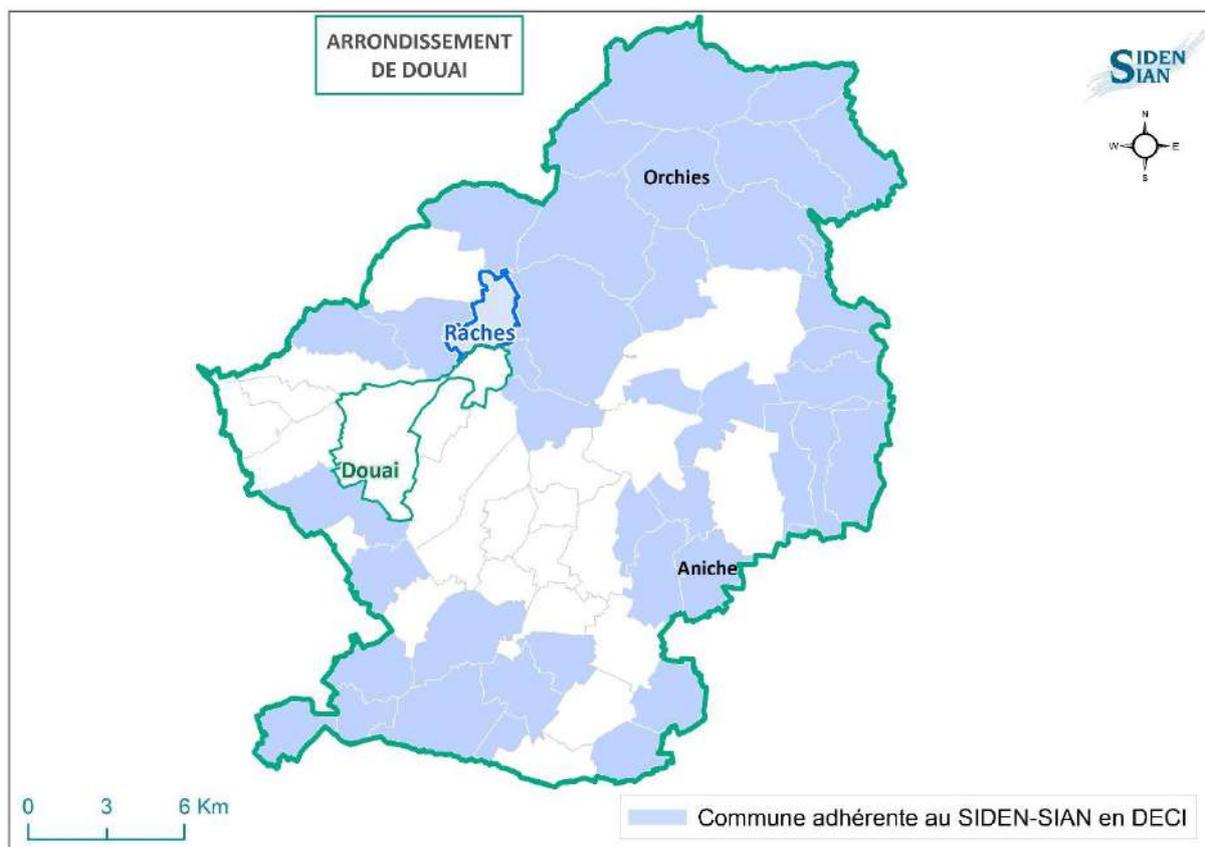
A. Transfert de compétence DECI de la commune au SIDEN-SIAN

La commune de RACHES est adhérente pour la compétence DECI depuis le 30/06/2015. A ce titre, le SIDEN-SIAN organise via sa Régie Noréade le service public DECI. Le Maire de la commune de RACHES conserve son autorité de police spéciale DECI.

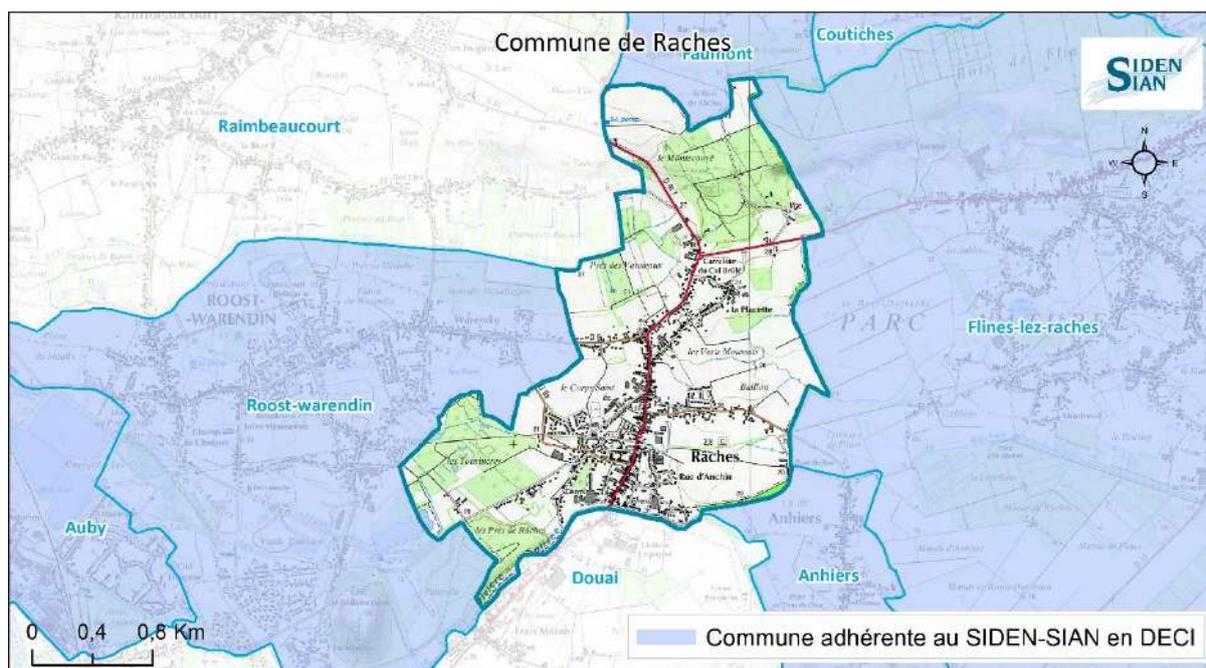
B. Présentation du territoire, localisation

La commune de RACHES se situe dans le département du Nord et dans l'arrondissement de Douai. Elle dépend du centre d'exploitation Noréade de Pecquencourt Nord. La commune s'étend sur une superficie de 4.87 km².

- Situation générale par rapport à l'arrondissement de Douai :



- Carte avec limites communales



Informations générales

Commune	INSEE	Population 2017	Centre de Traitement de l'Alerte (CTA)	Groupement Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
RACHES	59486	2772	CTA LE QUESNOY	SDIS Nord - Groupement 5

3. Descriptif du dispositif DECI existant

Les capacités de réalimentation du réseau d'eau potable sont garanties de façon illimitée.

Extraction de la base Noréade Odyssee au : 01/07/2022.

A. Liste des PEI

1. Liste des PEI publics

a) Hydrants

Localisation	Numéro SP	Nature	Caract.	Débit à 1 bar (m ³ /h)	Pression Statique (bar)	Date de pesage
1240 RUE LE BOIS DE RACHES	00001	Bouche incendie	Public	47	3.0	29/04/2021
202 RUE LE BOIS DE RACHES	00002	Bouche incendie	Public	62	3.9	29/04/2021
ROUTE NATIONALE / ANGLE 23 RUE D ORCHIES	00003	Poteau incendie	Public	102	3.2	27/04/2021
746 RUE PIERRE LEMBREZ	00004	Bouche incendie	Public	91	3.0	29/06/2022
425 RUE PIERRE LEMBREZ angle rue Louis Blondeau	00005	Poteau incendie	Public	95	3.4	15/06/2021
151 RUE PIERRE LEMBREZ TO 144	00006	Poteau incendie	Public	101	3.3	15/06/2021
1182 ROUTE NATIONALE	00007	Poteau incendie	Public	103	3.3	26/04/2021
146 RUE FLORENTIN DEBRUILLE	00008	Bouche incendie	Public	95	3.3	27/04/2021
854 ROUTE NATIONALE	00009	Poteau incendie	Public	92	3.4	26/04/2021
134 RUE DU MARECHAL LECLERC ANGLE RUE DU 8 MAI	00010	Bouche incendie	Public	43	3.3	26/04/2021
58 RUE DU GENERAL DE GAULLE	00011	Bouche incendie	Public	50	3.4	26/04/2021
443 RUE DE BAILLON	00012	Bouche incendie	Public	57	3.4	26/04/2021
ROUTE NATIONALE 560 - FACE MAIRIE	00013	Poteau incendie	Public	78	3.4	17/11/2021
109 RUE DE LA PAIX	00014	Poteau incendie	Public	75	3.3	26/04/2021
175 ROUTE NATIONALE	00015	Poteau incendie	Public	69	3.2	27/04/2021
800 RUE JOSEPH TISON	00016	Poteau incendie	Public	69	3.4	27/04/2021
532 RUE DE L'EGALITE	00017	Poteau incendie	Public	78	3.3	27/04/2021
RUE DE L'EGALITE ANGLE	00018	Poteau incendie	Public	80	3.4	27/04/2021
71 RUE CONDORCET	00019	Poteau incendie	Public	71	3.3	27/04/2021
RUE PASTEUR 311 /ANGLE RUE TISON	00020	Poteau incendie	Public	78	3.4	27/04/2021
83 RUE DES TOURBIERES	00021	Poteau incendie	Public	38	3.3	27/04/2021
507 RUE PASTEUR	00022	Poteau incendie	Public	51	3.4	27/04/2021
RUE JEAN JAURES ANGLE RUE DE L'EGALITE/	00023	Poteau incendie	Public	79	3.4	27/04/2021
161 RUE DE BAILLON	00024	Poteau incendie	Public	70	3.4	26/04/2021
RUE DES ECOLES FACE 209	00025	Bouche incendie	Public	77	3.4	27/04/2021
RUE NEUVE ENTRE 95 ET 119	00026	Poteau incendie	Public	74	3.3	26/04/2021

RUE NEUVE 269 RUE DE BAILLON /ANGLE	00027	Poteau incendie	Public	79	3.5	26/04/2021
RUE DES ECOLES FACE SALLE DES SPORTS	00028	Poteau incendie	Public	74	3.4	27/04/2021
RUE D'ANCHIN sur coté intermarché	00029	Poteau incendie	Public	79	3.4	17/11/2021
RUE D'ANCHIN DERRIERE INTERMARCHE	00030	Poteau incendie	Public	71	3.3	17/11/2021
451 RUE JOSEPH TISON	00032	Poteau incendie	Public	75	3.4	27/04/2021
95 RUE DE LA RESISTANCE	00033	Poteau incendie	Public	74	3.4	27/04/2021
286 RUE DE LA RESISTANCE	00034	Bouche incendie	Public	71	3.4	27/04/2021
930 ROUTE NATIONALE FACE ALDI	00035	Poteau incendie	Public	96	3.3	26/04/2021
402 RUE FLORENTIN DEBRUILLE	00037	Poteau incendie	Public	97	3.2	27/04/2021
1422 ROUTE NATIONALE trottoir oppose	00038	Bouche incendie	Public	105	3.0	27/04/2021
715 RUE DE BAILLON	00039	Poteau incendie	Public	41	3.4	26/04/2021
RUE DE LA GARE face au n 158	00040	Poteau incendie	Public	82	3.4	27/04/2021
RUE PASTEUR T O 211	00042	Poteau incendie	Public	68	3.4	27/04/2021
RUE JOSEPH TISON ANGLE ROUTE NATIONALE	00043	Poteau incendie	Public	83	3.4	27/04/2021
RUE DU VERT DEBOUT face au 470	00044	Poteau incendie	Public	29	3.4	26/04/2021
RUE FLORENTIN DEBRUILLE LOTISSEMENT DU MOULIN	00045	Poteau incendie	Public	94	3.5	04/01/2022
643 RUE PASTEUR	00046	Poteau incendie	Public	46	3.5	16/06/2022

Le contrôle technique des hydrants s'effectuera tous les trois ans.

b) Réserves, citernes et point d'aspiration

Localisation	Numéro SP	Nature	Caract.	Volume (m ³)
RUE PASTEUR RESERVE 80 M3 AVANT TOURBIERE	00031	Réserve incendie	Public	80
ROUTE NATIONALE pont de raches Z.A la tuilerie	00036	Point aspiration incendie	Public	480
QUAI DU CANAL	00041	Point aspiration incendie	Public	240

Le contrôle technique des réserves ou citernes s'effectuera tous les ans.

2. Liste des PEI privés

a) Réserves, citernes et point d'aspiration

Localisation	Numéro SP	Nature	Caract.	Volume (m ³)
RUE DE LA RESISTANCE SITE PORTUS	ARK01	Point aspiration incendie	Privé	ILLIMITE

3. Liste des PEI limitrophes des communes adhérentes au SIDEN-SIAN

Ces PEI permettent de concourir à la protection de la commune.

a) Hydrants

Commune	Adhérente en incendie	Localisation	Numéro SP	Nature	Caract.	Débit à 1 bar (m ³ /h)	Pression Statique (bar)	Date de pesage
ROOST-WARENDIN	Oui	259 RUE JULES GUESDE	00056	Poteau incendie	Public	58	4.6	02/10/2020
RACHES	Oui	1240 RUE LE BOIS DE RACHES	00001	Bouche incendie	Public	47	3.0	29/04/2021
FAUMONT	Oui	3205 ROUTE NATIONALE FACE AU 458	00026	Poteau incendie	Public	54	3.0	20/04/2021

B. Plan de conformité actuelle avec implantation des PEI

Le taux de conformité de la commune s'élève à 92.15 %.

Carte jointe à ce document :

- ETAT DES LIEUX DE LA CONFORMITE (format A0)

C. Description de la mise à jour de l'arrêté par référence à Verredeau lors de changement non significatif

Des modifications peuvent être réalisées. En cas d'évolution non significative, il faudra se référer à la cartographie du SDIS à travers la base *Verredeau* qui permettra de visualiser les évolutions mineures. En cas de modifications significatives du patrimoine DECI ou des performances des PEI existants, un nouvel arrêté sera pris.

A minima, un nouvel arrêté sera pris après chaque élection municipale.

Poteaux et Bouches incendie

	Poteau Incendie ou Bouche Incendie	Adresses
1	Bouche Incendie	1240 rue du Bois
2	Bouche Incendie	202 rue du Bois
3	Poteau Incendie de 100	23 rue d'Orchies
4	Bouche Incendie	746 rue Pierre Lembrez
5	Poteau Incendie de 100	425 rue Pierre Lembrez
6	Poteau Incendie de 100	151 rue Pierre Lembrez
7	Poteau Incendie de 100	1182 rte Nationale
8	Bouche Incendie	146 rue Florentin Debruille
9	Poteau Incendie de 100	854 rte Nationale
10	Bouche Incendie	134 rue Maréchal Leclerq
11	Bouche Incendie	58 rue Général de Gaulle
12	Bouche Incendie	443 rue Baillon
13	Poteau Incendie de 100	560 rte Nationale
14	Poteau Incendie de 100	109 rue Paix
15	Poteau Incendie de 100	175 rte Nationale
16	Poteau Incendie de 100	800 rue Joseph Tison
17	Poteau Incendie de 100	532 rue Egalité
18	Poteau Incendie de 100	Angle Egalité et Lebreux
19	Poteau Incendie de 100	71 rue Condorcet
20	Poteau Incendie de 100	311 rue Joseph Tison angle avec rue Pasteur
21	Poteau Incendie de 100	83 rue Tourbières
22	Poteau Incendie de 100	En face du 507/535 rue Pasteur
23	Poteau Incendie de 100	293 rue Egalité angle avec rue Jean Jaurès
24	Poteau Incendie de 100	161 rue Baillon
25	Bouche Incendie	209 rue Ecoles
26	Poteau Incendie de 100	95-119 rue Neuve
27	Poteau Incendie de 100	Angle (269) rue Baillon et rue Neuve
28	Poteau Incendie de 100	En face du 389 rue Ecoles salle de sports
29	Poteau Incendie de 100	150 rue d'Anchin-rue de la Brasserie
30	Poteau Incendie de 100	Rue d'Anchin Derrière Intermarché
31	Réserve enterrée	Réserve eau rue Pasteur
32	Poteau Incendie de 100	451 rue Joseph Tison
33	Poteau Incendie de 100	95 rue Résistance
34	Bouche Incendie	286 rue Résistance
35	Poteau Incendie de 100	930 rte Nationale (en face d'Aldi)
36	Zone d'aspiration non protégée pour FPT	Zone d'aspiration non protégée pour FPT Pont de Râches
37	Poteau Incendie de 100	402 rue Florentin Debruille
38	Bouche Incendie	1422 rte Nationale
39	Poteau Incendie de 100	715 rue Baillon
40	Poteau Incendie de 100	158 rue Gare
41	Zone d'aspiration non protégée pour FPT	Avant 473 Quai du Canal (Eau du canal)
42	Poteau Incendie de 100	211 rue Pasteur TO211
43	Poteau Incendie de 100	Angle de rue Joseph Tison
44	Poteau Incendie	Au-delà du 60/470 rue du Vert Debout
45	Poteau Incendie	Rue Florentin Debruille
46	Poteau Incendie	643 rue Pasteur
ARK01	Zone d'aspiration	Rue de la résistance site PORTUS

10/11/2022

Poteaux et Bouches incendie

	Poteau Incendie ou Bouche Incendie	Adresses
30	Poteau Incendie de 100	Rue d'Anchin Derrière Intermarché
24	Poteau Incendie de 100	161 rue Baillon
12	Bouche Incendie	443 rue Baillon
39	Poteau Incendie de 100	715 rue Baillon
27	Poteau Incendie de 100	Angle (269) rue Baillon et rue Neuve
1	Bouche Incendie	1240 rue du Bois
2	Bouche Incendie	202 rue du Bois
29	Poteau Incendie de 100	150 rue d'Anchin-rue de la Brasserie
19	Poteau Incendie de 100	71 rue Condorcet
45	Poteau Incendie	Rue Florentin Debruille
8	Bouche Incendie	146 rue Florentin Debruille
37	Poteau Incendie de 100	402 rue Florentin Debruille
25	Bouche Incendie	209 rue Ecoles
28	Poteau Incendie de 100	389 rue Ecoles salle de sports
23	Poteau Incendie de 100	293 rue Egalité angle avec rue Jean Jaurès
17	Poteau Incendie de 100	532 rue Egalité
18	Poteau Incendie de 100	Angle Egalité et Lebreux
40	Poteau Incendie de 100	158 rue Gare
11	Bouche Incendie	58 rue Général de Gaulle
10	Bouche Incendie	134 rue Maréchal Leclercq
6	Poteau Incendie de 100	151 rue Pierre Lembrez
5	Poteau Incendie de 100	425 rue Pierre Lembrez
4	Bouche Incendie	746 rue Pierre Lembrez
15	Poteau Incendie de 100	175 rte Nationale
13	Poteau Incendie de 100	560 rte Nationale
9	Poteau Incendie de 100	854 rte Nationale
35	Poteau Incendie de 100	930 rte Nationale (en face d'Aldi)
7	Poteau Incendie de 100	1182 rte Nationale
38	Bouche Incendie	1422 rte Nationale
26	Poteau Incendie de 100	95-119 rue Neuve
3	Poteau Incendie de 100	23 rue d'Orchies
14	Poteau Incendie de 100	109 rue Paix
31	Réserve enterrée	Réserve eau rue Pasteur
42	Poteau Incendie de 100	211 rue Pasteur TO211
46	Poteau Incendie	643 rue Pasteur
22	Poteau Incendie de 100	En face du 507/535 rue Pasteur
36	Zone d'aspiration non protégée pour FPT	Zone d'aspiration non protégée pour FPT Pont de Râches
41	Zone d'aspiration non protégée pour FPT	Avant 473 Quai du Canal (Eau du canal)
33	Poteau Incendie de 100	95 rue Résistance
34	Bouche Incendie	286 rue Résistance
43	Poteau Incendie de 100	Angle de rue Joseph Tison
20	Poteau Incendie de 100	311 rue Joseph Tison angle avec rue Pasteur
32	Poteau Incendie de 100	451 rue Joseph Tison
16	Poteau Incendie de 100	800 rue Joseph Tison
21	Poteau Incendie de 100	83 rue Tourbières
44	Poteau Incendie	Au-delà du 60/470 rue du Vert Debout
ARK01	Zone d'aspiration	Rue de la résistance site PORTUS



Planification des Investissements de Défense Extérieure Contre l'Incendie

COMMUNE DE RACHES

01/07/2022

Table des matières

I.	ARRETE MUNICIPAL	2
1.	Règlementation en vigueur	2
A.	Textes législatifs (nationaux)	2
B.	Règlement départemental de la DECI	3
C.	L'arrêté communal de DECI	3
D.	Evolution statutaire du SIDEN-SIAN	3
2.	Contexte local	4
A.	Transfert de compétence DECI de la commune au SIDEN-SIAN	4
B.	Présentation du territoire, localisation	4
3.	Descriptif du dispositif DECI existant.....	6
A.	Liste des PEI	6
1.	Liste des PEI publics	6
a)	Hydrants.....	6
b)	Réserves, citernes et point d'aspiration	7
2.	Liste des PEI privés.....	7
a)	Réserves, citernes et point d'aspiration	7
3.	Liste des PEI limitrophes des communes adhérentes au SIDEN-SIAN	8
a)	Hydrants.....	8
B.	Plan de conformité actuelle avec implantation des PEI	8
C.	Description de la mise à jour de l'arrêté par référence à <i>Verredeau</i> lors de changement non significatif.....	8
II.	PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS	9
1.	Organisation générale	9
2.	Programme d'amélioration de la DECI	9
A.	Liste des zones avec projet d'amélioration	9
B.	Plans d'implantation des zones avec projet d'amélioration	9
C.	Priorisation et planification des zones avec projet d'amélioration.....	9

I. ARRETE MUNICIPAL

1. Règlements en vigueur

A. Textes législatifs (nationaux)

La loi n°2011-525 du 17 Mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ainsi que le décret n°2015-235 érigent la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) comme un service public à part entière, distinct des services d'incendie et de secours et des services publics d'eau potable.

Notamment :

- Article L2213-32 du CGCT
« Le maire assure la Défense Extérieure Contre l'Incendie »

- Article L2225-1 du CGCT
Le Défense Extérieure Contre l'Incendie a pour objet « *d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens, des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Elle est placée sous l'autorité du maire conformément à l'article L2213-32* ».

- Article L2225-2 du CGCT
Les communes sont « *compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours* » et qui « *peuvent également intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement* ».

Désormais, les services d'incendie et de secours ont donc pour mission l'extinction des incendies et la personne publique compétente en matière de DECI, le maire, doit assurer la fourniture de l'eau nécessaire à la lutte contre l'incendie mais également la vérification et l'entretien des points d'eau. Les communes sont donc compétentes pour la création et la gestion des points d'eau incendie.

Le décret n°2015-235 du 27 février 2015 vient, ensuite, clarifier les règles en vigueur concernant l'implantation et la gestion des points d'eau servant à la défense contre l'incendie dans chaque commune. En effet, les articles R2225-1 à R2225-10 produisent les règles de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau incendie.

B. Règlement départemental de la DECI

L'article R2225-2 du décret n°2015-235 énonce qu'un « référentiel national définit les principes de conception et d'organisation de la défense extérieure contre l'incendie et les dispositions générales relatives à l'implantation et à l'utilisation des points d'eau incendie ».

Le décret cité ci-dessus charge les Service Départementaux d'Incendie et de Secours de rédiger, pour chaque département, un Règlement départemental de DECI : « *I. – Un règlement départemental fixe pour chaque département les règles, dispositifs et procédures de défense extérieure contre l'incendie* » (article R2225-3).

Le règlement départemental de DECI du département Nord a été adopté par arrêté préfectoral le 27 avril 2017.

C. L'arrêté communal de DECI

Le Règlement départemental de DECI prévoit la rédaction d'un arrêté municipal exposant à minima :

- La liste des PEI publics, privés et conventionnés de la commune
- Les modalités du dispositif de contrôle choisi pour les PEI

D. Evolution statutaire du SIDEN-SIAN

L'arrêté interdépartemental du 12 mai 2014 (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme) confirme les modifications statutaires du SIDEN-SIAN.

Cet arrêté dote le SIDEN-SIAN de la compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie. Dès lors les communes adhérentes en eau potable peuvent transférer leur compétence DECI au syndicat.

Le service DECI est porté par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau (appelée Noréade Eau).

2. Contexte local

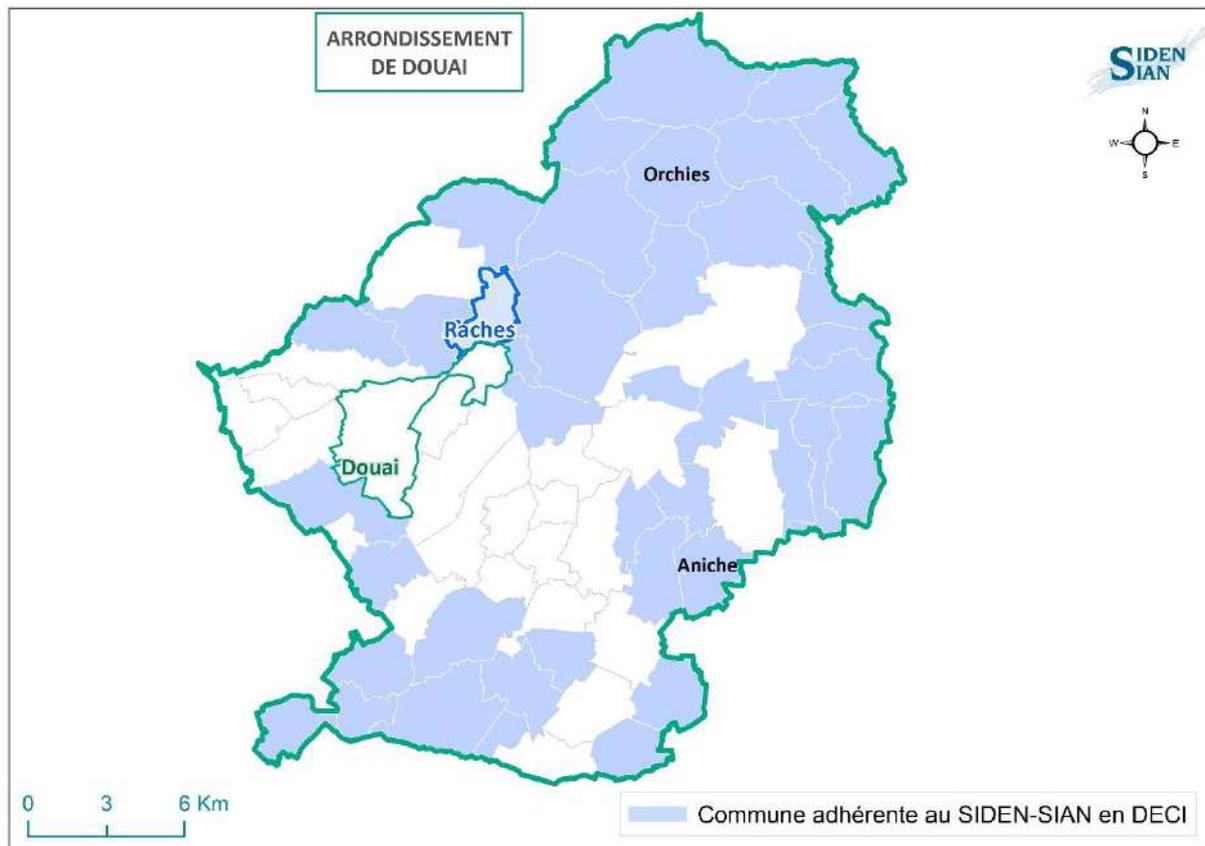
A. Transfert de compétence DECI de la commune au SIDEN-SIAN

La commune de RACHES est adhérente pour la compétence DECI depuis le 30/06/2015. A ce titre, le SIDEN-SIAN organise via sa Régie Noréade le service public DECI. Le Maire de la commune de RACHES conserve son autorité de police spéciale DECI.

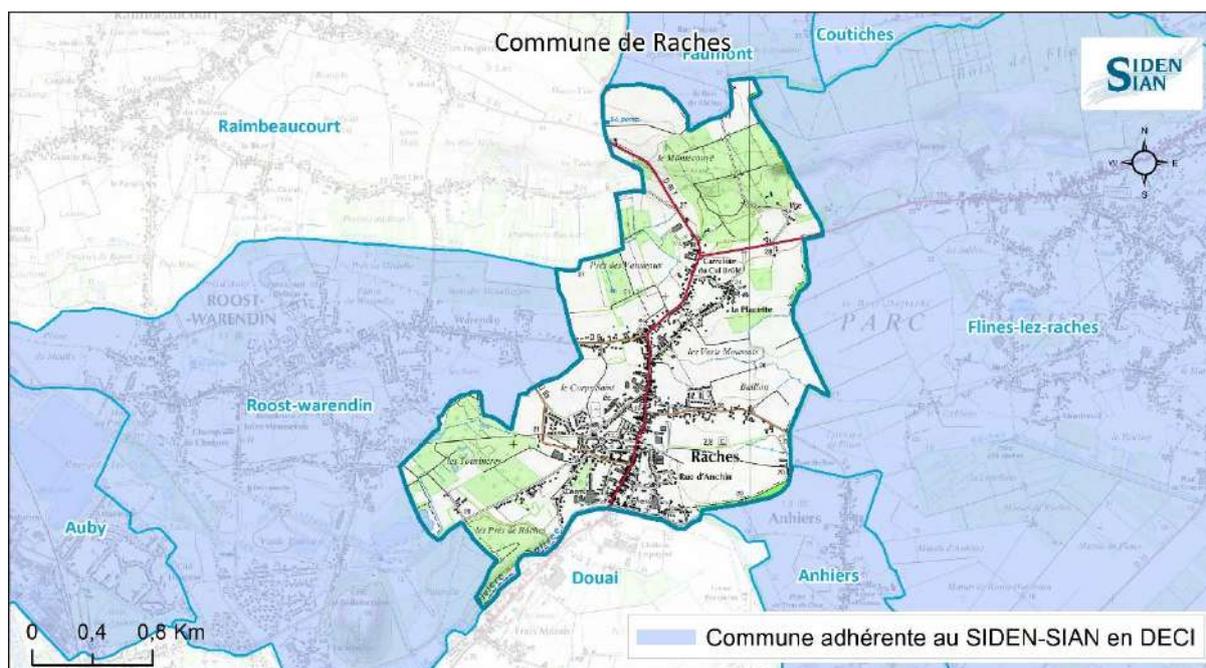
B. Présentation du territoire, localisation

La commune de RACHES se situe dans le département du Nord et dans l'arrondissement de Douai. Elle dépend du centre d'exploitation Noréade de Pecquencourt Nord. La commune s'étend sur une superficie de 4.87 km².

- Situation générale par rapport à l'arrondissement de Douai :



- Carte avec limites communales



Informations générales

Commune	INSEE	Population 2017	Centre de Traitement de l'Alerte (CTA)	Groupement Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
RACHES	59486	2772	CTA LE QUESNOY	SDIS Nord - Groupement 5

3. Descriptif du dispositif DECI existant

Les capacités de réalimentation du réseau d'eau potable sont garanties de façon illimitée.

Extraction de la base Noréade Odyssee au : 01/07/2022.

A. Liste des PEI

1. Liste des PEI publics

a) Hydrants

Localisation	Numéro SP	Nature	Caract.	Débit à 1 bar (m ³ /h)	Pression Statique (bar)	Date de pesage
1240 RUE LE BOIS DE RACHES	00001	Bouche incendie	Public	47	3.0	29/04/2021
202 RUE LE BOIS DE RACHES	00002	Bouche incendie	Public	62	3.9	29/04/2021
ROUTE NATIONALE / ANGLE 23 RUE D ORCHIES	00003	Poteau incendie	Public	102	3.2	27/04/2021
746 RUE PIERRE LEMBRÉZ	00004	Bouche incendie	Public	91	3.0	29/06/2022
425 RUE PIERRE LEMBRÉZ angle rue Louis Blondeau	00005	Poteau incendie	Public	95	3.4	15/06/2021
151 RUE PIERRE LEMBRÉZ TO 144	00006	Poteau incendie	Public	101	3.3	15/06/2021
1182 ROUTE NATIONALE	00007	Poteau incendie	Public	103	3.3	26/04/2021
146 RUE FLORENTIN DEBRUILLE	00008	Bouche incendie	Public	95	3.3	27/04/2021
854 ROUTE NATIONALE	00009	Poteau incendie	Public	92	3.4	26/04/2021
134 RUE DU MARECHAL LECLERC ANGLE RUE DU 8 MAI	00010	Bouche incendie	Public	43	3.3	26/04/2021
58 RUE DU GENERAL DE GAULLE	00011	Bouche incendie	Public	50	3.4	26/04/2021
443 RUE DE BAILLON	00012	Bouche incendie	Public	57	3.4	26/04/2021
ROUTE NATIONALE 560 - FACE MAIRIE	00013	Poteau incendie	Public	78	3.4	17/11/2021
109 RUE DE LA PAIX	00014	Poteau incendie	Public	75	3.3	26/04/2021
175 ROUTE NATIONALE	00015	Poteau incendie	Public	69	3.2	27/04/2021
800 RUE JOSEPH TISON	00016	Poteau incendie	Public	69	3.4	27/04/2021
532 RUE DE L'EGALITE	00017	Poteau incendie	Public	78	3.3	27/04/2021
RUE DE L'EGALITE ANGLE	00018	Poteau incendie	Public	80	3.4	27/04/2021
71 RUE CONDORCET	00019	Poteau incendie	Public	71	3.3	27/04/2021
RUE PASTEUR 311 /ANGLE RUE TISON	00020	Poteau incendie	Public	78	3.4	27/04/2021
83 RUE DES TOURBIERES	00021	Poteau incendie	Public	38	3.3	27/04/2021
507 RUE PASTEUR	00022	Poteau incendie	Public	51	3.4	27/04/2021
RUE JEAN JAURES ANGLE RUE DE L'EGALITE/	00023	Poteau incendie	Public	79	3.4	27/04/2021
161 RUE DE BAILLON	00024	Poteau incendie	Public	70	3.4	26/04/2021
RUE DES ECOLES FACE 209	00025	Bouche incendie	Public	77	3.4	27/04/2021
RUE NEUVE ENTRE 95 ET 119	00026	Poteau incendie	Public	74	3.3	26/04/2021

RUE NEUVE 269 RUE DE BAILLON /ANGLE	00027	Poteau incendie	Public	79	3.5	26/04/2021
RUE DES ECOLES FACE SALLE DES SPORTS	00028	Poteau incendie	Public	74	3.4	27/04/2021
RUE D'ANCHIN sur coté intermarché	00029	Poteau incendie	Public	79	3.4	17/11/2021
RUE D'ANCHIN DERRIERE INTERMARCHE	00030	Poteau incendie	Public	71	3.3	17/11/2021
451 RUE JOSEPH TISON	00032	Poteau incendie	Public	75	3.4	27/04/2021
95 RUE DE LA RESISTANCE	00033	Poteau incendie	Public	74	3.4	27/04/2021
286 RUE DE LA RESISTANCE	00034	Bouche incendie	Public	71	3.4	27/04/2021
930 ROUTE NATIONALE FACE ALDI	00035	Poteau incendie	Public	96	3.3	26/04/2021
402 RUE FLORENTIN DEBRUILLE	00037	Poteau incendie	Public	97	3.2	27/04/2021
1422 ROUTE NATIONALE trottoir oppose	00038	Bouche incendie	Public	105	3.0	27/04/2021
715 RUE DE BAILLON	00039	Poteau incendie	Public	41	3.4	26/04/2021
RUE DE LA GARE face au n 158	00040	Poteau incendie	Public	82	3.4	27/04/2021
RUE PASTEUR T O 211	00042	Poteau incendie	Public	68	3.4	27/04/2021
RUE JOSEPH TISON ANGLE ROUTE NATIONALE	00043	Poteau incendie	Public	83	3.4	27/04/2021
RUE DU VERT DEBOUT face au 470	00044	Poteau incendie	Public	29	3.4	26/04/2021
RUE FLORENTIN DEBRUILLE LOTISSEMENT DU MOULIN	00045	Poteau incendie	Public	94	3.5	04/01/2022
643 RUE PASTEUR	00046	Poteau incendie	Public	46	3.5	16/06/2022

Le contrôle technique des hydrants s'effectuera tous les trois ans.

b) Réserves, citernes et point d'aspiration

Localisation	Numéro SP	Nature	Caract.	Volume (m ³)
RUE PASTEUR RESERVE 80 M3 AVANT TOURBIERE	00031	Réserve incendie	Public	80
ROUTE NATIONALE pont de raches Z.A la tuilerie	00036	Point aspiration incendie	Public	480
QUAI DU CANAL	00041	Point aspiration incendie	Public	240

Le contrôle technique des réserves ou citernes s'effectuera tous les ans.

2. Liste des PEI privés

a) Réserves, citernes et point d'aspiration

Localisation	Numéro SP	Nature	Caract.	Volume (m ³)
RUE DE LA RESISTANCE SITE PORTUS	ARK01	Point aspiration incendie	Privé	ILLIMITE

3. Liste des PEI limitrophes des communes adhérentes au SIDEN-SIAN

Ces PEI permettent de concourir à la protection de la commune.

a) Hydrants

Commune	Adhérente en incendie	Localisation	Numéro SP	Nature	Caract.	Débit à 1 bar (m ³ /h)	Pression Statique (bar)	Date de pesage
ROOST-WARENDIN	Oui	259 RUE JULES GUESDE	00056	Poteau incendie	Public	58	4.6	02/10/2020
RACHES	Oui	1240 RUE LE BOIS DE RACHES	00001	Bouche incendie	Public	47	3.0	29/04/2021
FAUMONT	Oui	3205 ROUTE NATIONALE FACE AU 458	00026	Poteau incendie	Public	54	3.0	20/04/2021

B. Plan de conformité actuelle avec implantation des PEI

Le taux de conformité de la commune s'élève à 92.15 %.

Carte jointe à ce document :

- ETAT DES LIEUX DE LA CONFORMITE (format A0)

C. Description de la mise à jour de l'arrêté par référence à Verredeau lors de changement non significatif

Des modifications peuvent être réalisées. En cas d'évolution non significative, il faudra se référer à la cartographie du SDIS à travers la base *Verredeau* qui permettra de visualiser les évolutions mineures. En cas de modifications significatives du patrimoine DECI ou des performances des PEI existants, un nouvel arrêté sera pris.

A minima, un nouvel arrêté sera pris après chaque élection municipale.

II. PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS

1. Organisation générale

Dans le cadre du transfert de la compétence DECI et conformément aux statuts du SIDEN-SIAN, il appartient au syndicat de définir et mettre en œuvre la politique d'investissement. Le programme pluriannuel global à l'échelle du territoire de compétence du SIDEN-SIAN répond aux orientations prises par le Comité Syndical lors de ses commissions de programmation annuelles.

2. Programme d'amélioration de la DECI

A. Liste des zones avec projet d'amélioration

Référence :	Objectif de débit ou volume :	Adresse :	Nombre de bâtiments protégés :	Nombre de bâtiments remarquables protégés :	Taux de protection communale avant travaux :	Taux de protection communale après travaux :	Priorité :
575	120 m ³ ou 60 m ³ /h	1336 Rue du Bois	12	0	92.15 %	92.89 %	P2
570	120 m ³ ou 60 m ³ /h	134 Rue du Marechal Leclerc	15	0	92.15 %	93.07 %	P2

B. Plans d'implantation des zones avec projet d'amélioration

Cartes jointes à ce document :

- Plan général des zones avec projet d'amélioration (format A0)
- Plan de situation de chaque zone avec projet d'amélioration (format A2)

C. Priorisation et planification des zones avec projet d'amélioration

Priorisation des zones avec projet d'amélioration :

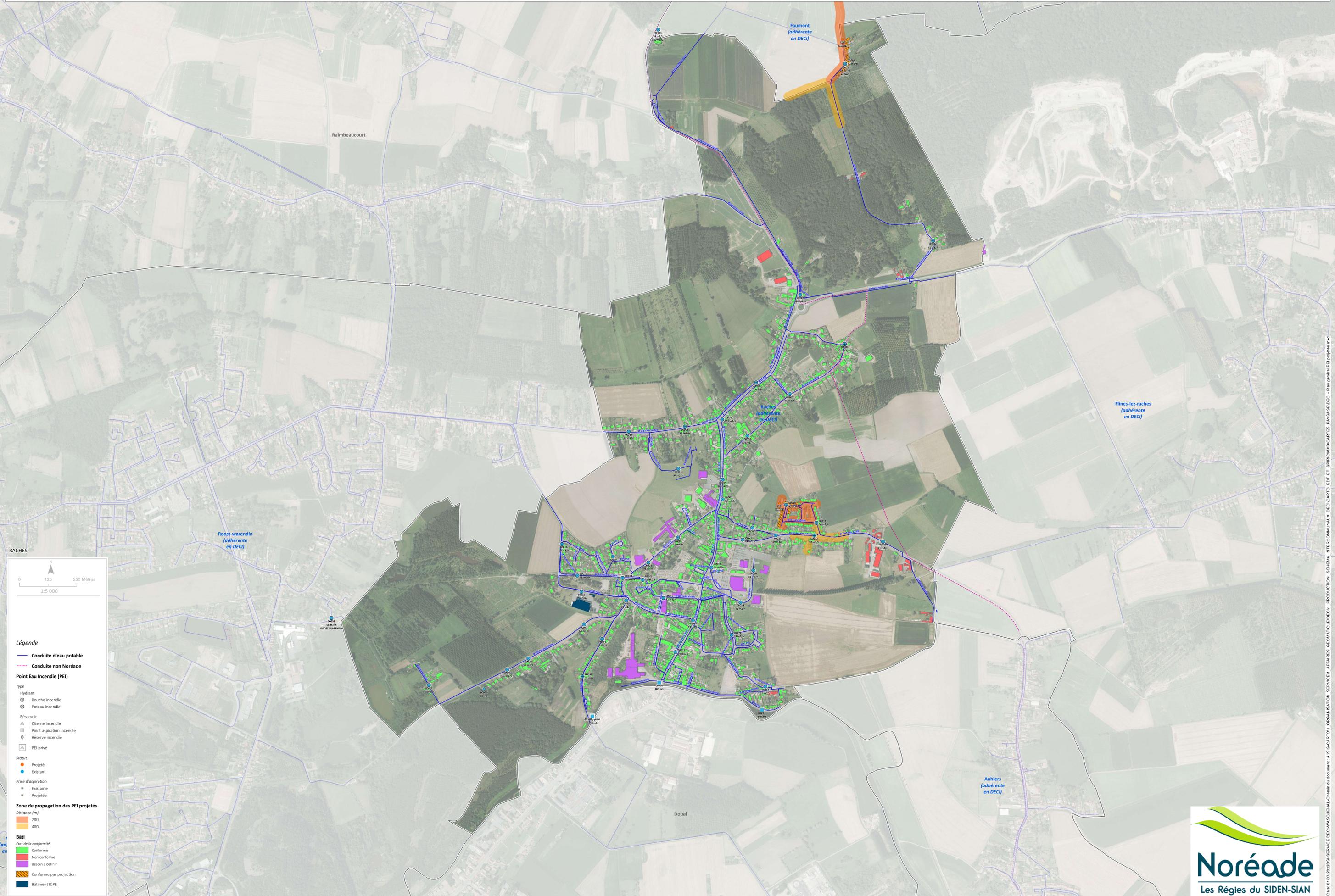
Priorité 1 (P1) : Réalisation dans le cadre du programme d'investissement 2021-2026(*)

Priorité 2 (P2) : Réalisation non programmée

(*) les critères d'éligibilité au programme 2021-2026 sont :

- Critère 1 : Protéger tous les bâtiments publics (école, mairie, salle polyvalente).
- Critère 2 : Permettre à chaque commune d'atteindre un taux de conformité minimal de 50 %.
- Critère 3 : Protéger tous les regroupements de bâtiments supérieurs à 50 bâtiments.

DECI : PLAN GÉNÉRAL PEI PROJÉTÉS - COMMUNE DE RACHES



- Légende**
- Conduite d'eau potable
 - - - Conduite non Noréade
- Point Eau Incendie (PEI)**
- Type
- Hydrant
 - Bouche incendie
 - Poteau incendie
- Réservoir
- Citerne incendie
 - Point aspiration incendie
 - Réserve incendie
 - PEI privé
- Statut
- Projeté
 - Existant
- Prise d'aspiration
- Existante
 - Projetée
- Zone de propagation des PEI projetés**
- Distance (m)
- 200
 - 400
- Bâti**
- Etat de sa conformité
- Conforme
 - Non conforme
 - Besoin à définir
 - Conforme par projection
 - Bâtiment ICPE



DECI : Situation du PEI projeté n°570 Commune de RACHES

15 bâtiments protégés par le PEI
0 bâtiments remarquables protégés par le PEI
93,07 % de protection communale atteint

Légende

Point Eau Incendie (PEI)

Type

- Hydrant
- Bouche incendie
- Poteau incendie
- Réservoir
- Citerne incendie
- Point aspiration incendie
- Réserve incendie
- PEI privé

Prise d'aspiration**

- Existante
- Projetée

Statut

- Projeté
- Existant

Capacité (m3 - m3/h) - Nord

- 27 - 54
- 55 - 109

Zone de propagation du PEI ciblé

Distance (m)

- 200 - PEI projeté
- 400 - PEI projeté

Bâti

Etat de la conformité

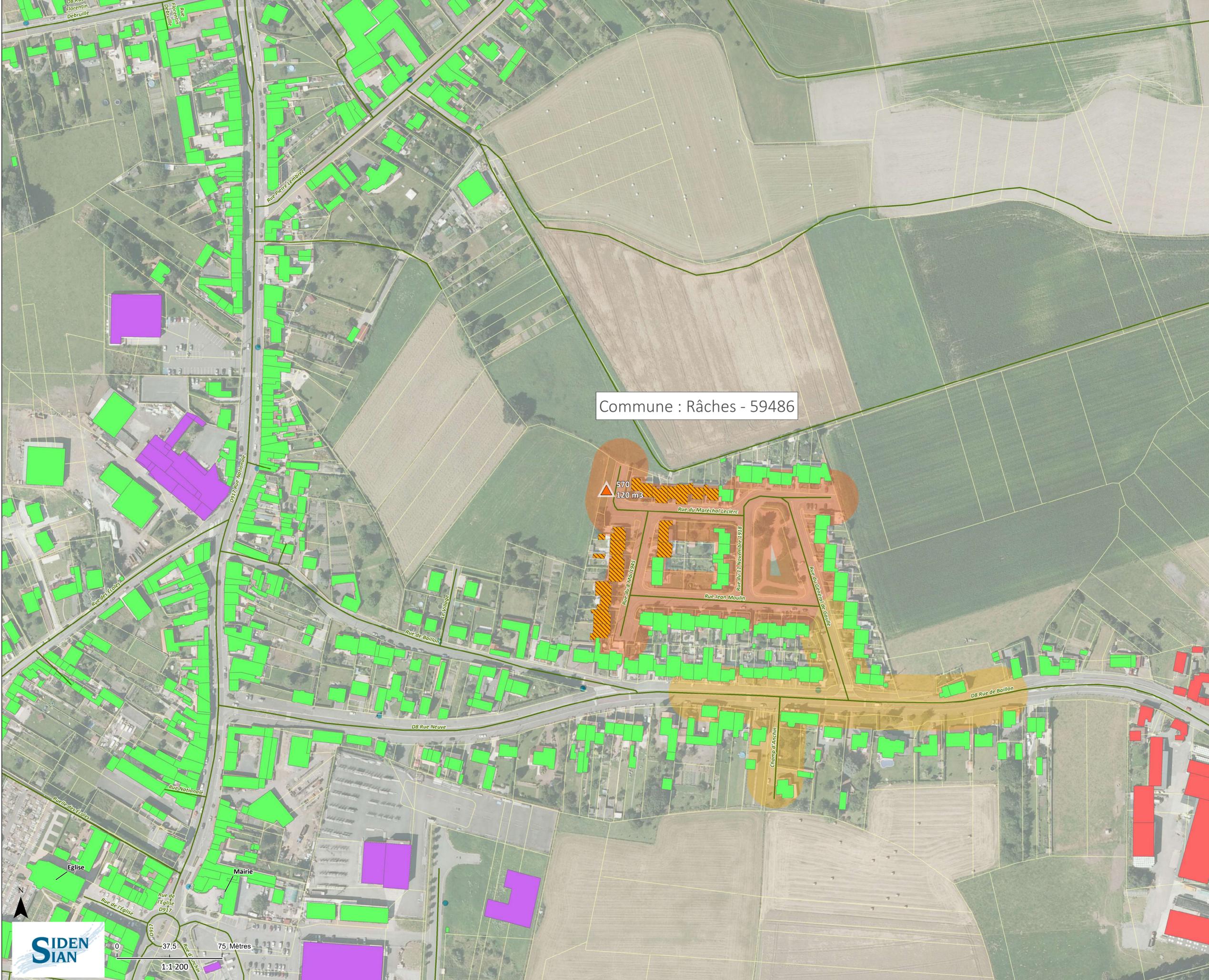
- Conforme
- Non conforme
- Besoin à définir
- Bâtiment protégé par le PEI projeté
- Bâtiment ICPE

Conduite d'eau potable

- Conduite non Noréade
- Réseau routier (multinet)

Limite communale

Parcelle



Commune : Râches - 59486



(*) Ne sont affichés que les PEI qui contribuent à protéger les bâtiments en relation avec le
(**) Liée à une citerne ou un réservoir

DECI : Situation du PEI projeté n°575 Commune de RACHES

12 bâtiments protégés par le PEI
0 bâtiments remarquables protégés par le PEI
92,89 % de protection communale atteint

Légende

Point Eau Incendie (PEI)

Type

- Hydrant
- ⊕ Bouche incendie
- ⊗ Poteau incendie
- Réservoir
- ▲ Citerne incendie
- Point aspiration incendie
- ◇ Réserve incendie
- ▲ PEI privé

Prise d'aspiration**

- Existante
- Projetée

Statut

- Projeté
- Existant

Capacité (m3 - m3/h) - Nord

- 27 - 54

Zone de propagation du PEI ciblé

Distance (m)

- 200 - PEI projeté
- 400 - PEI projeté

Bâti

Etat de la conformité

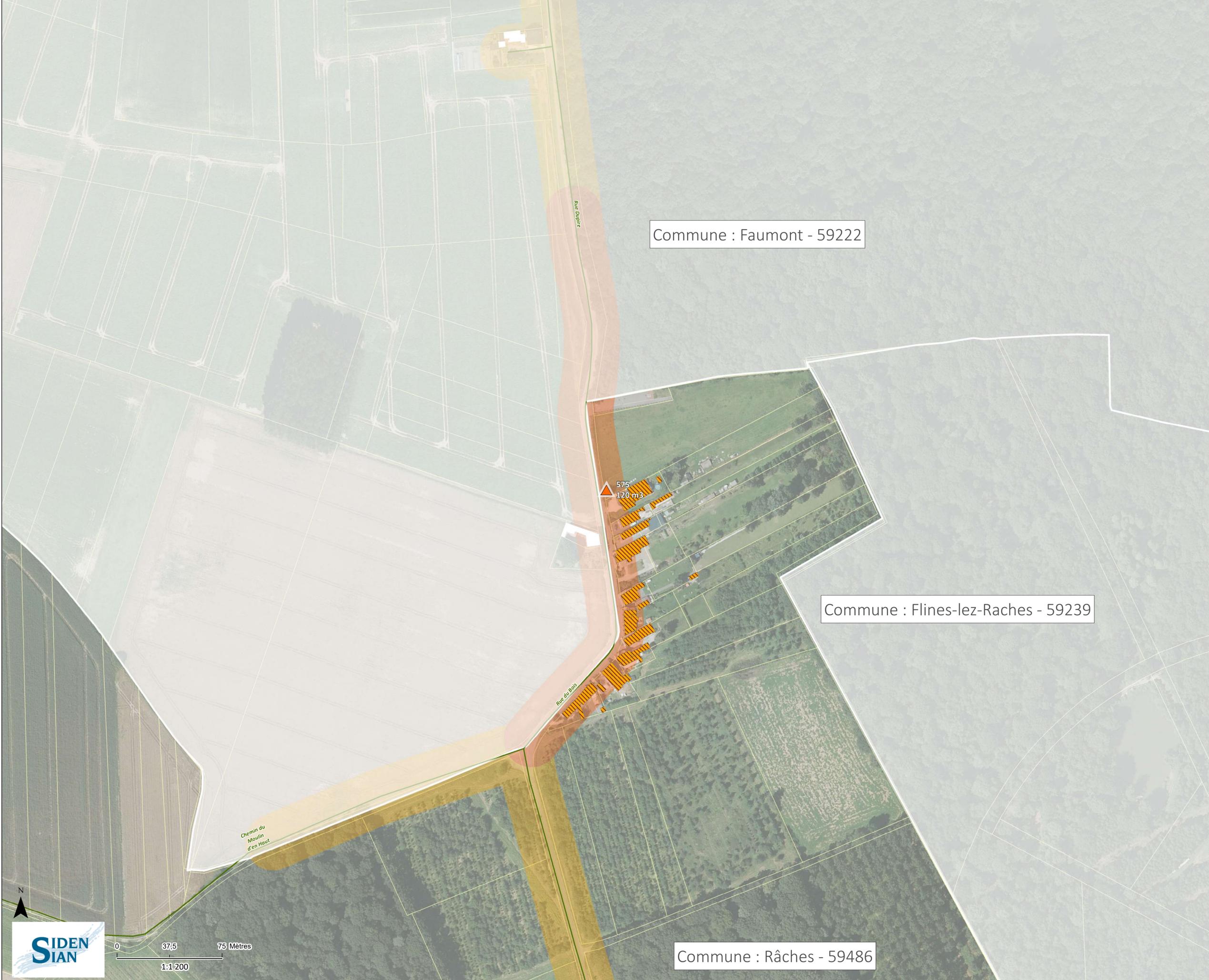
- Conforme
- Non conforme
- Besoin à définir
- Bâtiment protégé par le PEI projeté
- Bâtiment ICPE

Conduite d'eau potable

- Conduite non Noréade
- Réseau routier (multinet)

Limite communale

Parcelle



(*) Ne sont affichés que les PEI qui contribuent à protéger les bâtiments en relation avec le
(**) Liée à une citerne ou un réservoir